

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
GENERALE

T/PET.10/442
22 mai 1986
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION DE Mme MARY P. ENGLISH CONCERNANT LE TERRITOIRE
SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE

(Distribuée conformément au paragraphe 1 de l'article 85
du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

8 Springfield House
Cotham Road
Bristol BS6 6DQ
Angleterre

UN LIBRARY

JUN - 4 1986

Le 7 mai 1986

Le Conseil de tutelle
Organisation des Nations Unies
New York, NY 10017

UN/SA COLLECTION

Messieurs,

Objet : Indépendance des Belau

Le Conseil de tutelle doit aborder cette question sous peu puisque, à l'issue d'un vote, il est apparu que 72 p. 100 de la population était favorable à une constitution qui permettrait aux Etats-Unis d'Amérique de continuer à utiliser l'archipel comme base nucléaire.

La Constitution, telle qu'elle avait été à l'origine proposée et adoptée par l'immense majorité de la population, aurait fait du Territoire une zone dénucléarisée mais, au cours des années, les Etats-Unis l'ont peu à peu modifiée et ont organisé des référendums successifs sur cette question jusqu'à ce que l'on parvienne à la situation actuelle, qu'ils estiment favorable à leurs fins.

Toutefois, aux termes de la Constitution actuellement en vigueur aux Belau, toute modification de celle-ci exige une majorité de 75 p. 100 des votants, et non pas de 72 p. 100. J'espère donc que le Conseil de tutelle, tenant compte de la genèse de la nouvelle constitution proposée et des terribles conséquences que la base américaine a déjà entraînées à ce jour pour la population des Belau, refusera une "indépendance" de l'île, assortie d'une sujétion nucléaire.

Veuillez agréer, etc.

(Signé) Mary P. ENGLISH